

<https://arts-et-culture-42.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article584>

# DAAC / Lancement de la 12ème édition du Prix de l'Audace artistique et culturelle

- Dans le département de la Loire -



Date de mise en ligne : mercredi 13 décembre 2023

---

Copyright © Arts et Culture 42 - Tous droits réservés

---

Le prix de l'Audace artistique et culturelle est organisé conjointement par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le ministère de la Culture et le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire en partenariat avec la Fondation Culture et Diversité.

Ce prix permet de distinguer des trinômes de partenaires « acteur culturel / école-établissement scolaire / collectivité territoriale » portant un projet d'éducation artistique et culturelle qui s'attache à rendre chaque élève acteur de son parcours éducatif et de ses apprentissages.

Cette 12ème édition aura à nouveau pour objectif de mettre en lumière des projets audacieux et singuliers, favorisant la notion de décroisement.

Il s'organise autour de trois catégories :

- **Interdisciplinaire** - le décroisement entre les disciplines constitutives de l'EAC (tous les champs artistiques et culturels y compris la culture scientifique technique et industrielle et la politique mémorielle) et les pratiques sportives, celles en lien avec les enjeux de citoyenneté ou de développement durable ... ;

- **Inter-degré & inter-établissement** - le décroisement entre différentes écoles et établissements scolaires d'un même territoire mais présentant des typologies ou des cycles/degrés différents ;

- **Temps de vie - le décroisement** entre les différents temps de vie de l'élève (scolaire, périscolaire, voire extrascolaire) et/ou en lien avec d'autres publics du territoire (EHPAD, crèche, association...).

Vous trouverez toutes les informations sur [le site internet de la Fondation Culture et Diversité](#)

Si vous souhaitez candidater dans l'une de ces catégories, n'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe Arts et Culture du département, les dossiers sont à envoyer à la DAAC **avant le 22 janvier 2024**.

[IEN Arts et culture](#)

[CPD Arts et Culture](#)